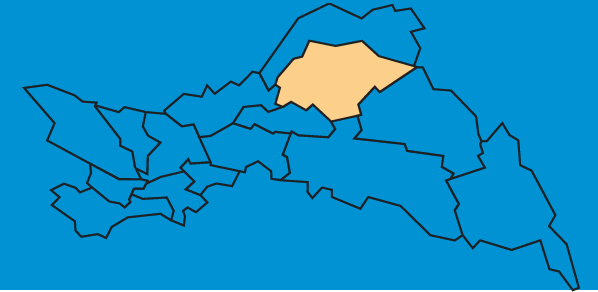


24 mars 2021



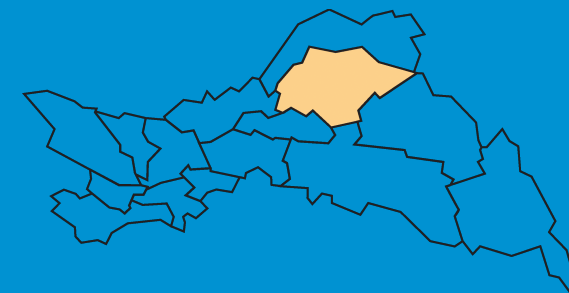
# Commission hydrographique Serre

# SOMMAIRE



- **Contexte**
- **Le territoire de la Serre**
- **Retour sur les crues**
- **Les actions du territoire : éléments de connaissances et propositions de la Commission hydrographique**

# LE BASSIN DE L'OISE ET LES COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES



## Commissions hydrographiques

concerter les acteurs et établir des programmes cohérents

Proposition de programmes d'actions et programmation technique et financière



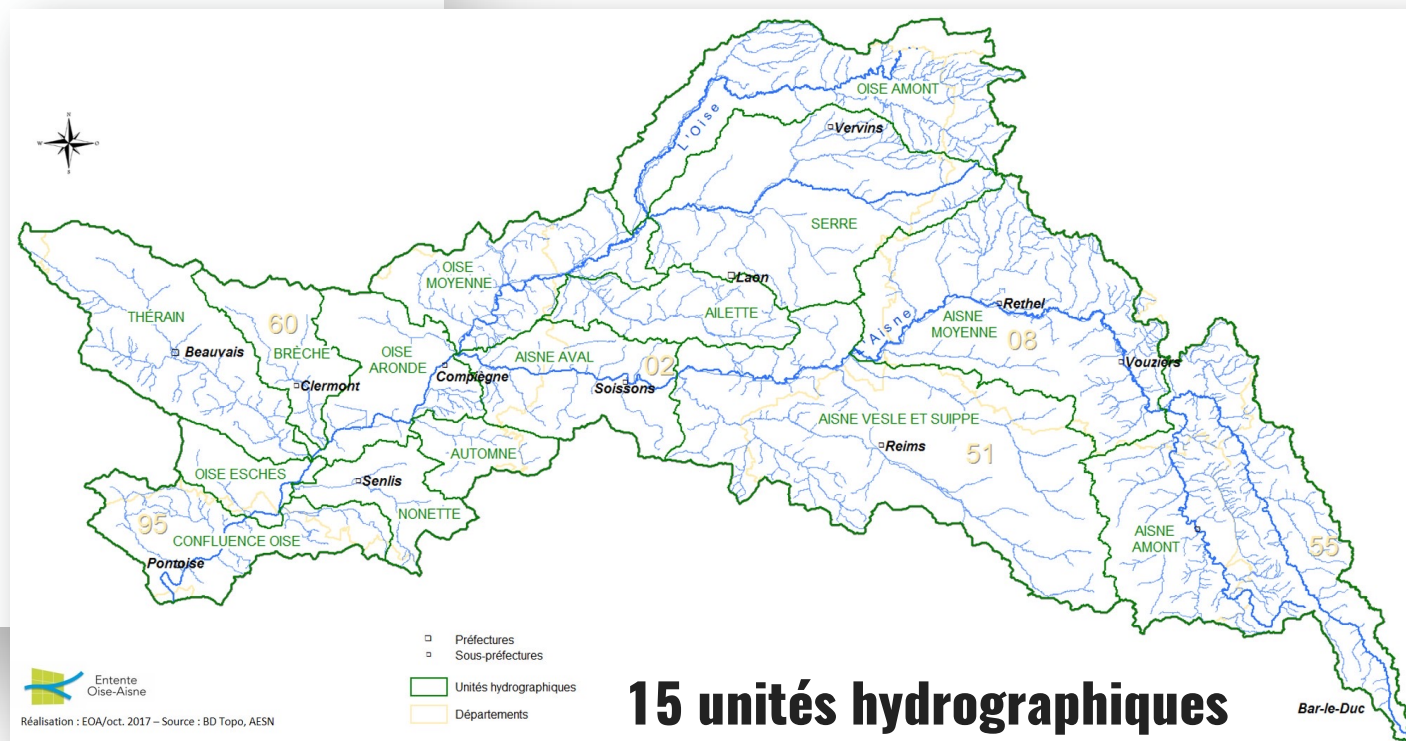
Bureau

Examen des programmes, délégations



Comité syndical

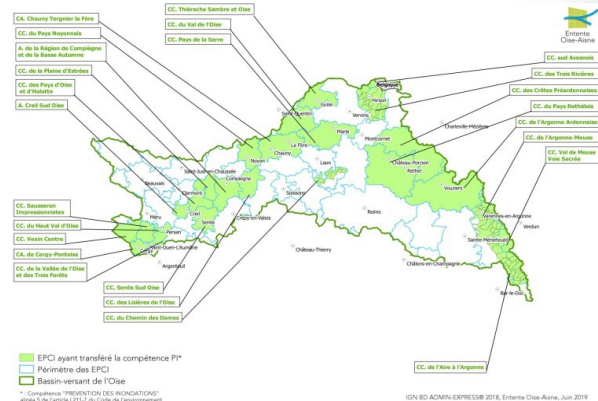
Gouvernance de l'Entente Oise-Aisne



# LES COMPÉTENCES DE L'ENTENTE

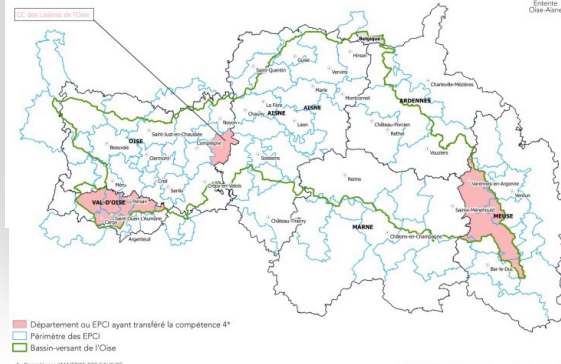
## Prévention des inondations

compétence transférée par les EPCI



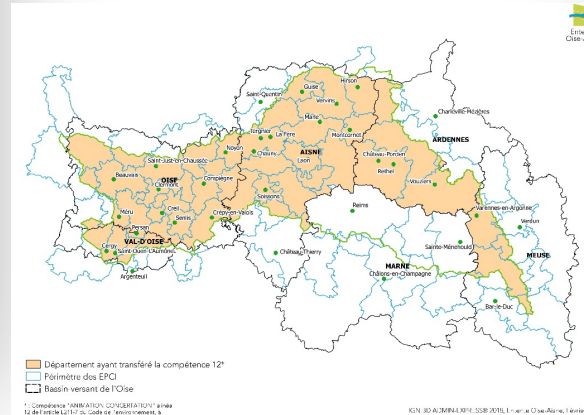
## Maîtrise des eaux de ruissellement

compétence transférée par les départements



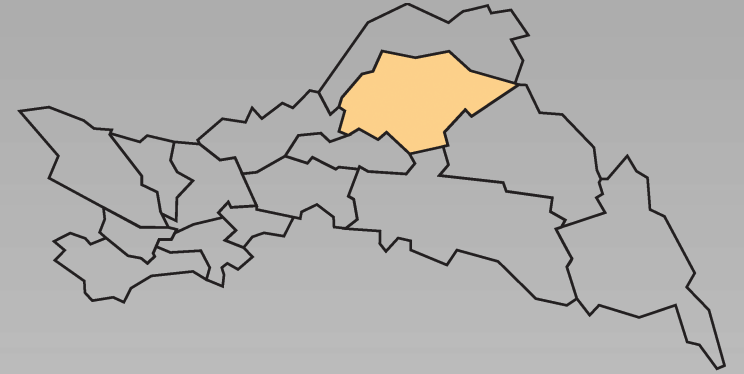
## Animation concertation

compétence transférée par les départements



## Gestion des milieux aquatiques

compétence non transférée à ce jour



# LE TERRITOIRE de la SERRE

# LE TERRITOIRE SERRE

## Compétences

Syndicat du bassin de la Serre aval  
: GEMA

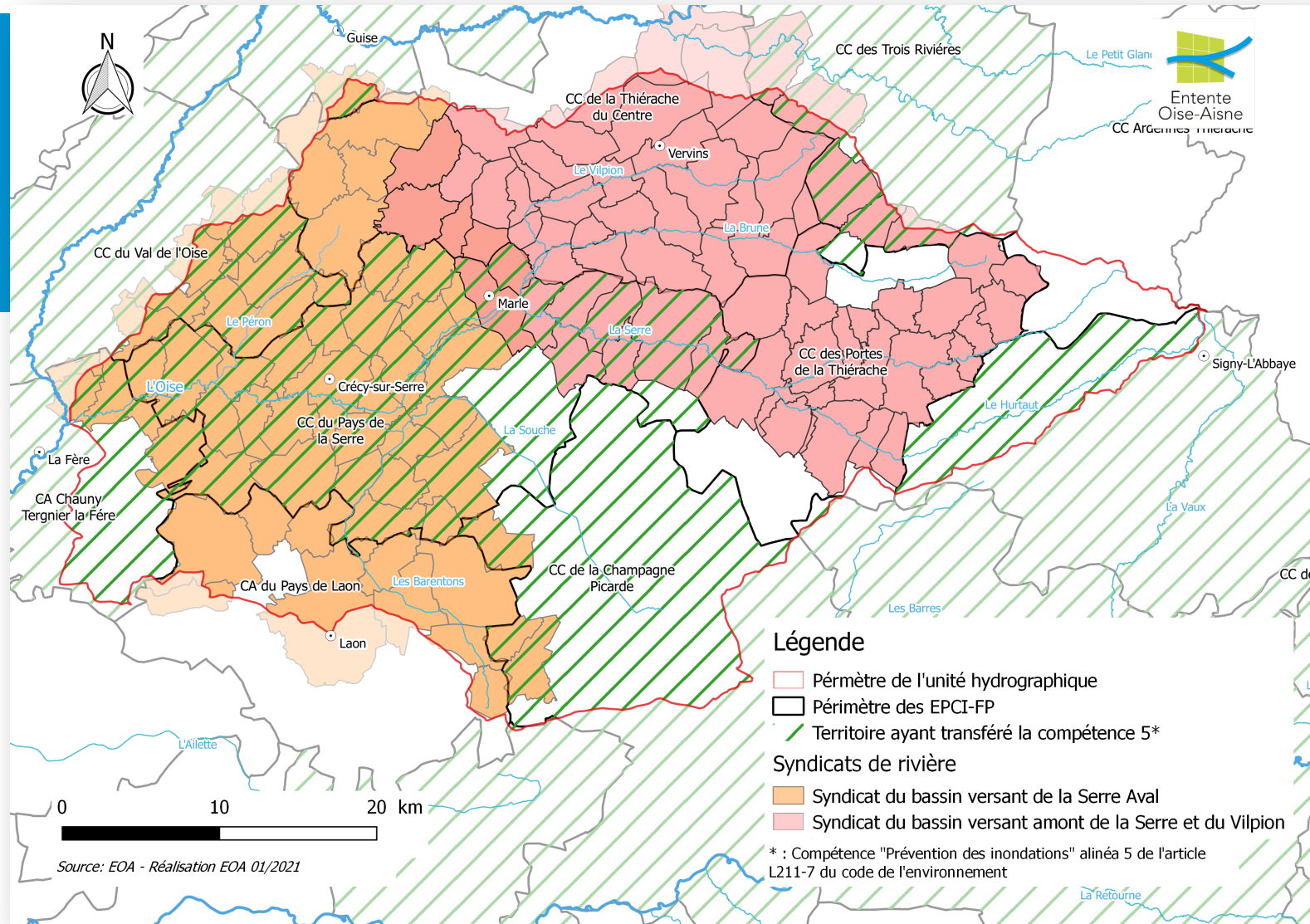
Syndicat du bassin amont de la  
Serre et du Vilpion : GEMA

ASA marais du Laonnois

CC portes de la Thiérache : PI

CC Thiérache du centre : PI

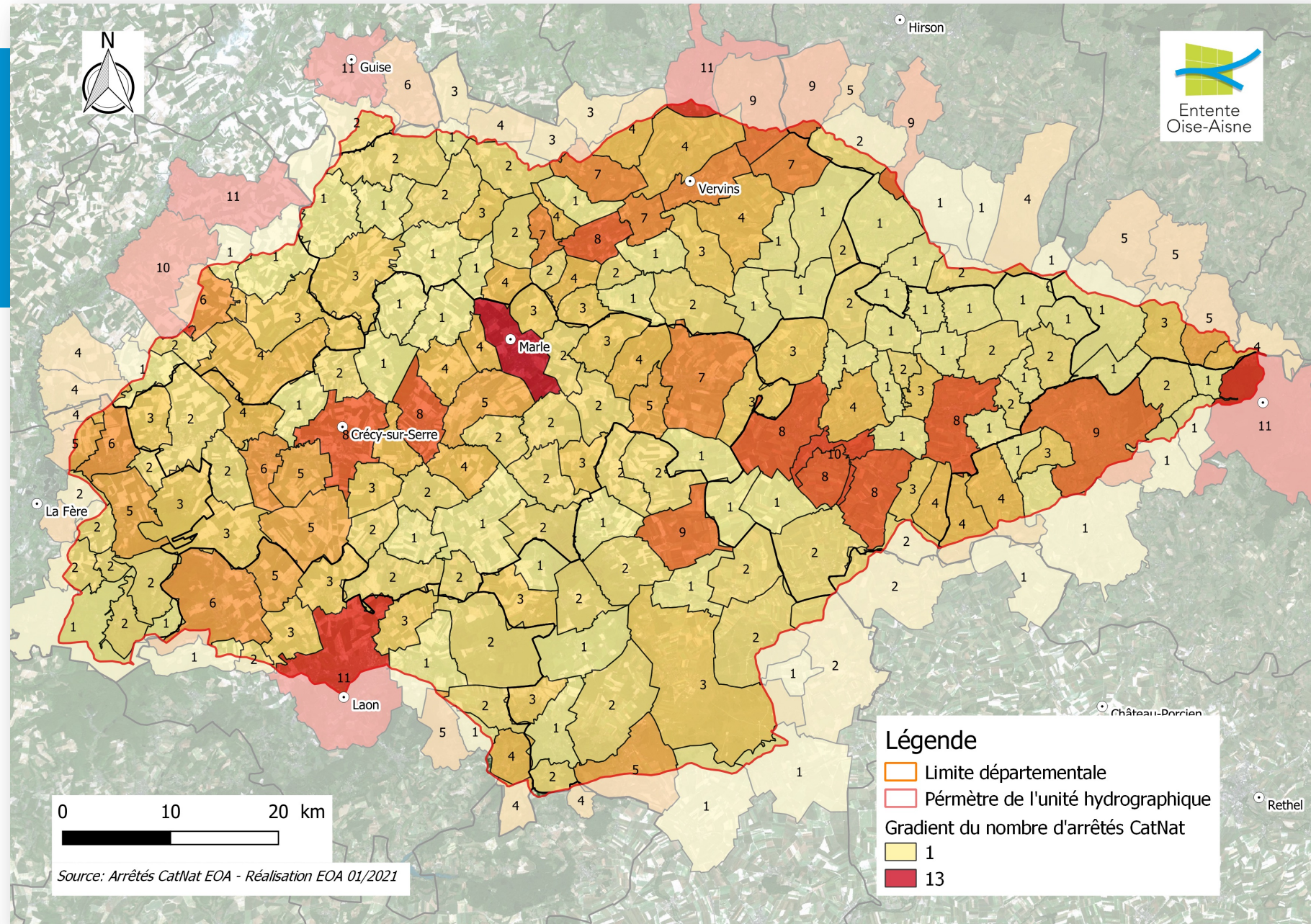
Entente Oise-Aisne : PI sur 6 EPCI



# LE TERRITOIRE SERRE

## Les arrêtés CATNAT

- Inondation et coulées de boue
- Remontée de nappe



# LE TERRITOIRE SERRE

## Les données CCR

**Cartographie**  
aléa débordement et  
ruissellement

+

**Enjeux**  
**assurés**

**Dommages**  
Pertes financières moyennes  
annuelles probables

## Caisse centrale de réassurances :

réassureur public, sous garantie de l'Etat

Simulation d'aléa (400 ans de météo) sur le relief  
(pentes naturelles, occupation du sol)

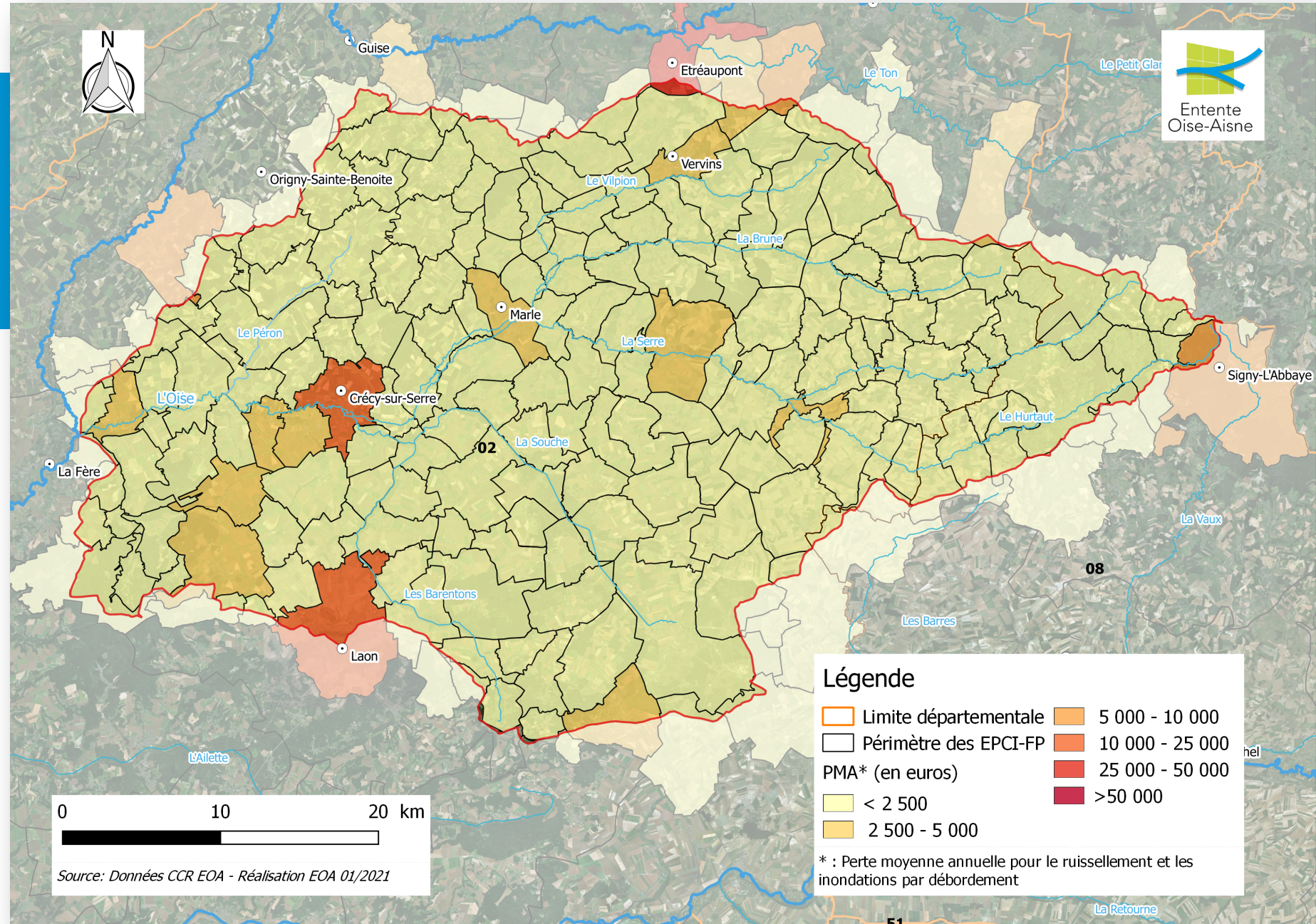
Limite du modèle : pas d'intégration de  
débordements de réseaux d'assainissement,  
obstacles : murets,...





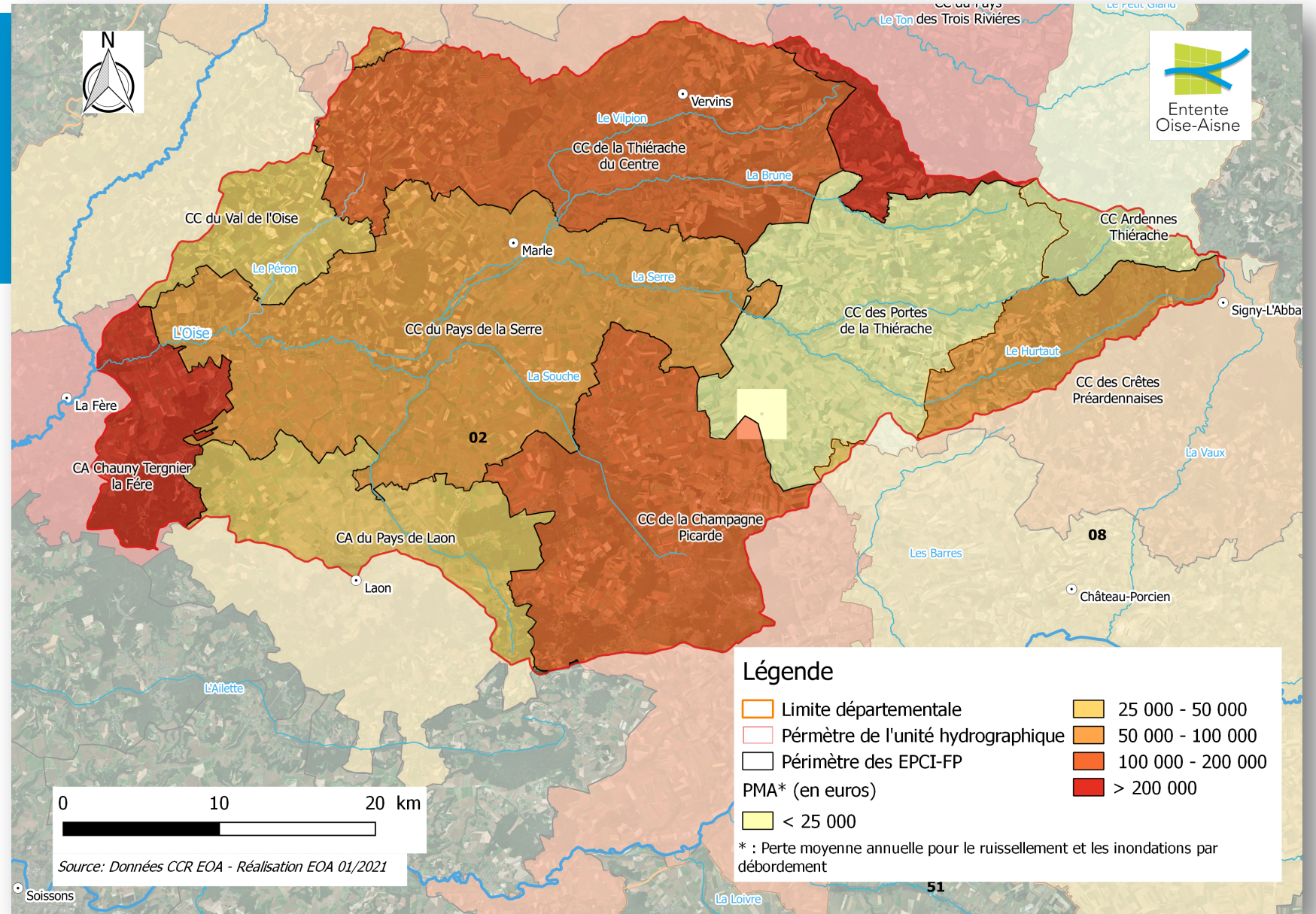
# LE TERRITOIRE SERRE

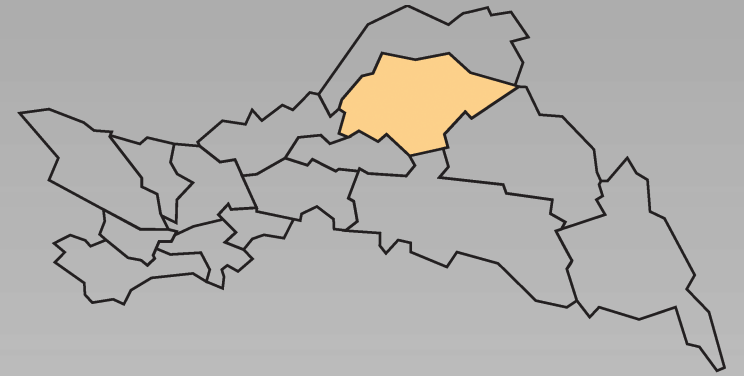
## Pertes financières moyennes annuelles probables par communes



# LE TERRITOIRE SERRE

## Pertes financières moyennes annuelles probables par EPCI



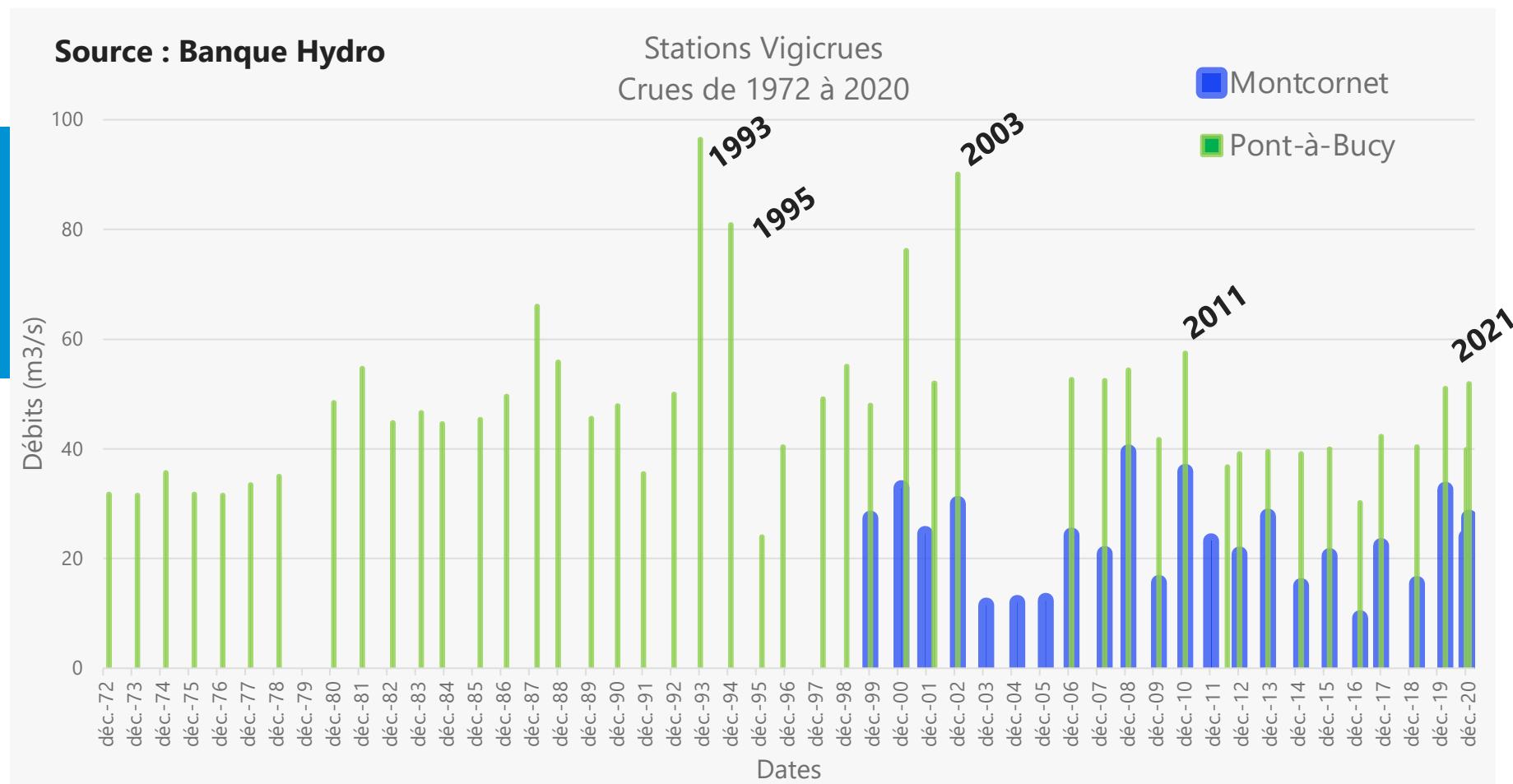


# RETOUR SUR LES CRUES

# RETOUR SUR LES CRUES

## Crues historiques

Bassin versant de 1 800 km<sup>2</sup>



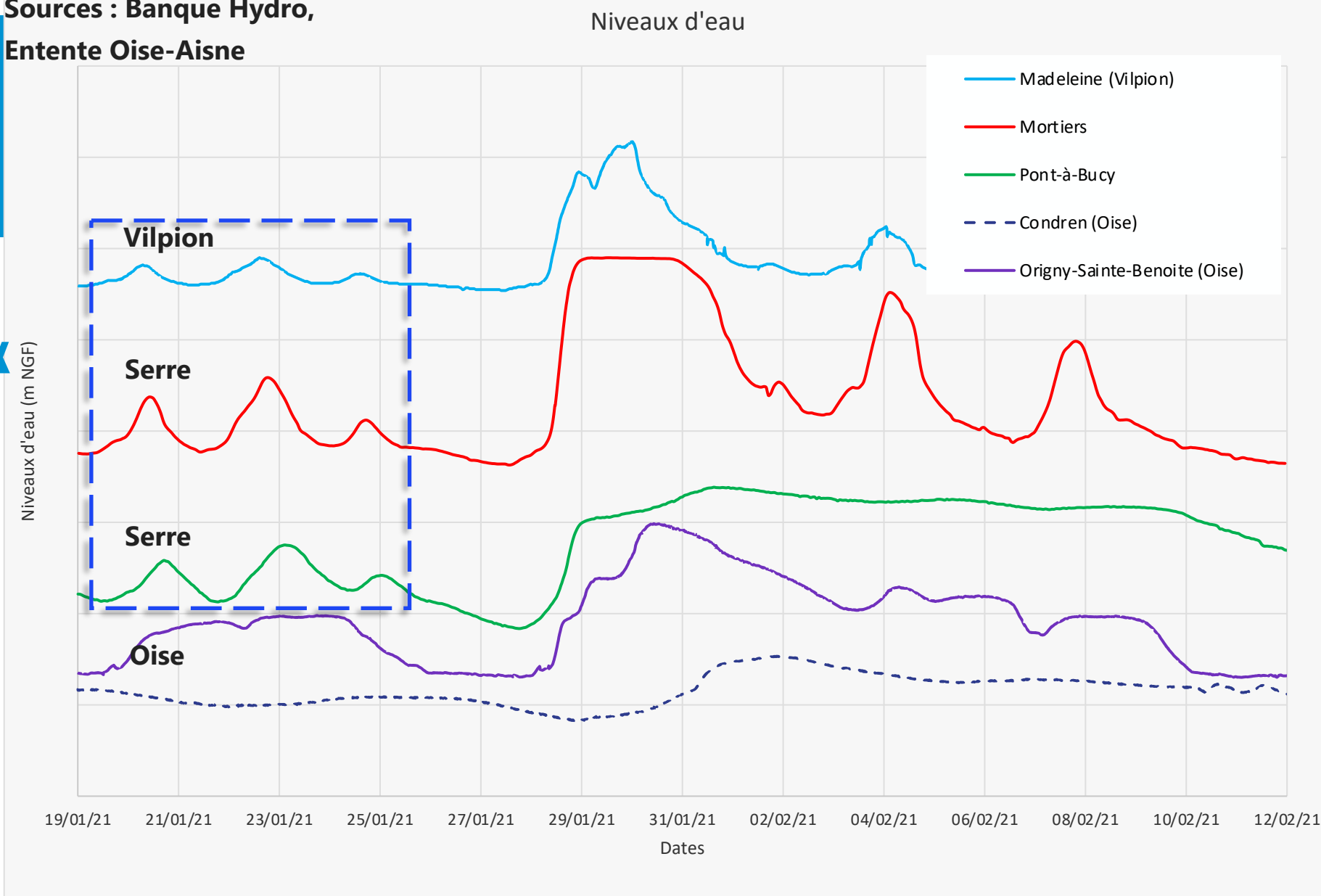
Débit en m <sup>3</sup> /s (période de retour)	Déc 1993	1995	Janv 2003	Janv 2011	Mars 2020	Janv 2021
<b>Montcornet</b>	-	-	30 (5 ans)	35 (> 10 ans)	32,6 (5-10 ans)	27,5 (<5 ans)
<b>Mortiers</b> (partie du débit non mesuré en crues au-delà de 55 m <sup>3</sup> /s)	56	57	-	58	50	50,9
<b>Pont-à-Bucy</b> (Nouvion-et-Catillon)	96 (>50 ans)	80 (>20 ans)	90 (> 20 ans)	57,5 (> 10 ans)	51 (5 ans)	51,9 (5 ans)

# RETOUR SUR LES CRUES

## Analyse des niveaux d'eau

- Pont-à-Bucy :  
comportement influencé  
par l'Oise

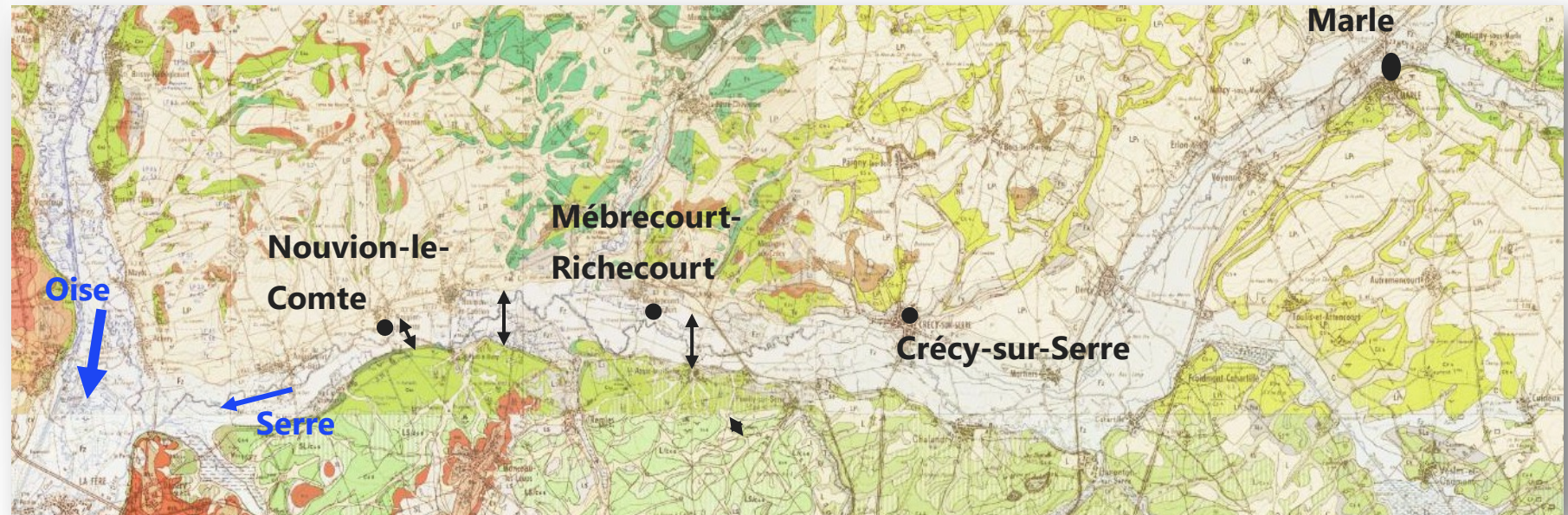
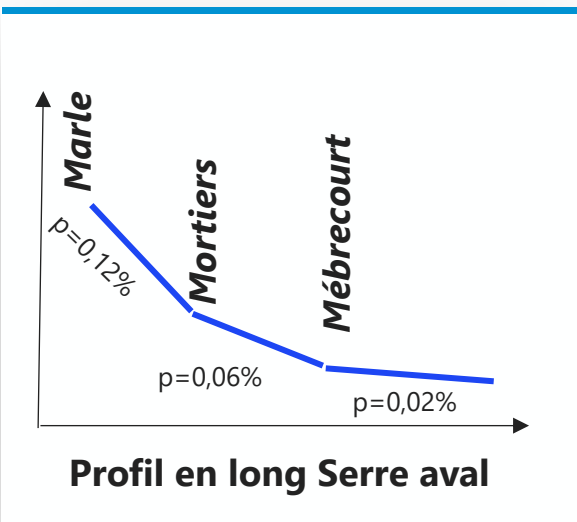
Sources : Banque Hydro,  
Entente Oise-Aisne



# RETOUR SUR LES CRUES

Particularités topographiques de l'aval :

- pente réduite + influence de l'Oise,
- verrou à Novion-le-Comte : vallée resserrée



# RETOUR SUR LES CRUES

## Crues hiver 2020-2021

Dommages recensés en zones urbaines :

- Marle : fonds de jardin
- Nouvion-le-Comte : caves, voiries

Fortes inquiétudes des habitants

Interrogations concernant l'ouvrage de Montigny-sous-Marle



Nouvion-le-Compte, @La Thiérache  
(01/2021)



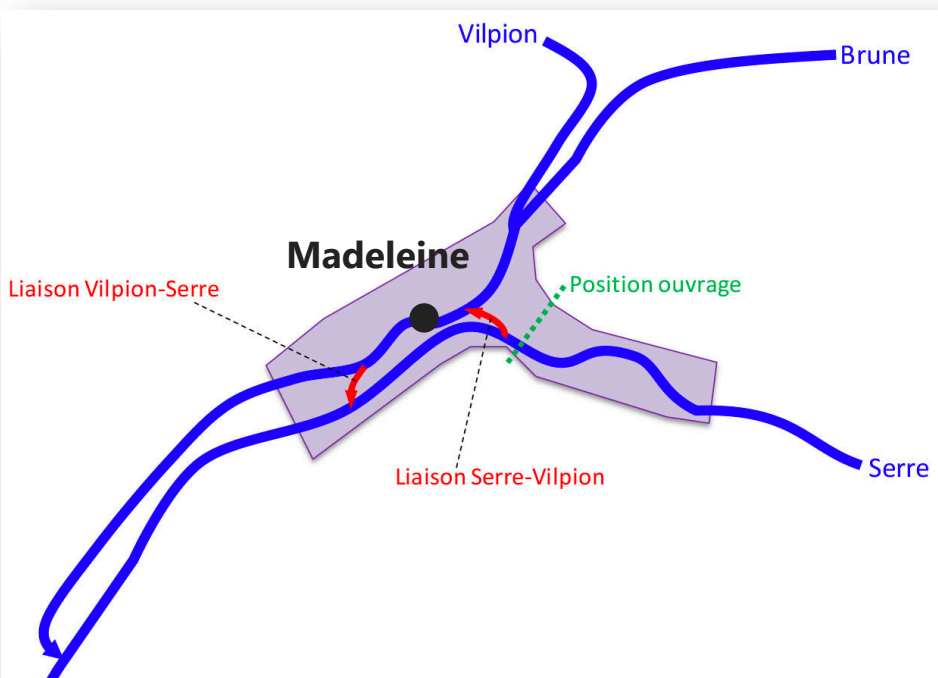
# RETOUR SUR LES CRUES : L'OUVRAGE DE MONTIGNY-SOUS-MARLE



## Barrage de Montigny-sous-Marle Serre

- En service depuis fin 2019
- Niveau d'activation :  
77,50 m NGF sur le Vilpion  
(*pont de la Madeleine*) à Marle

- Rétention de 1,9 millions de m<sup>3</sup> (cruve cible : 30 ans)
- Vanne, déversoir
- Bénéficiaires : 14 communes +  
Chaunois sur l'Oise

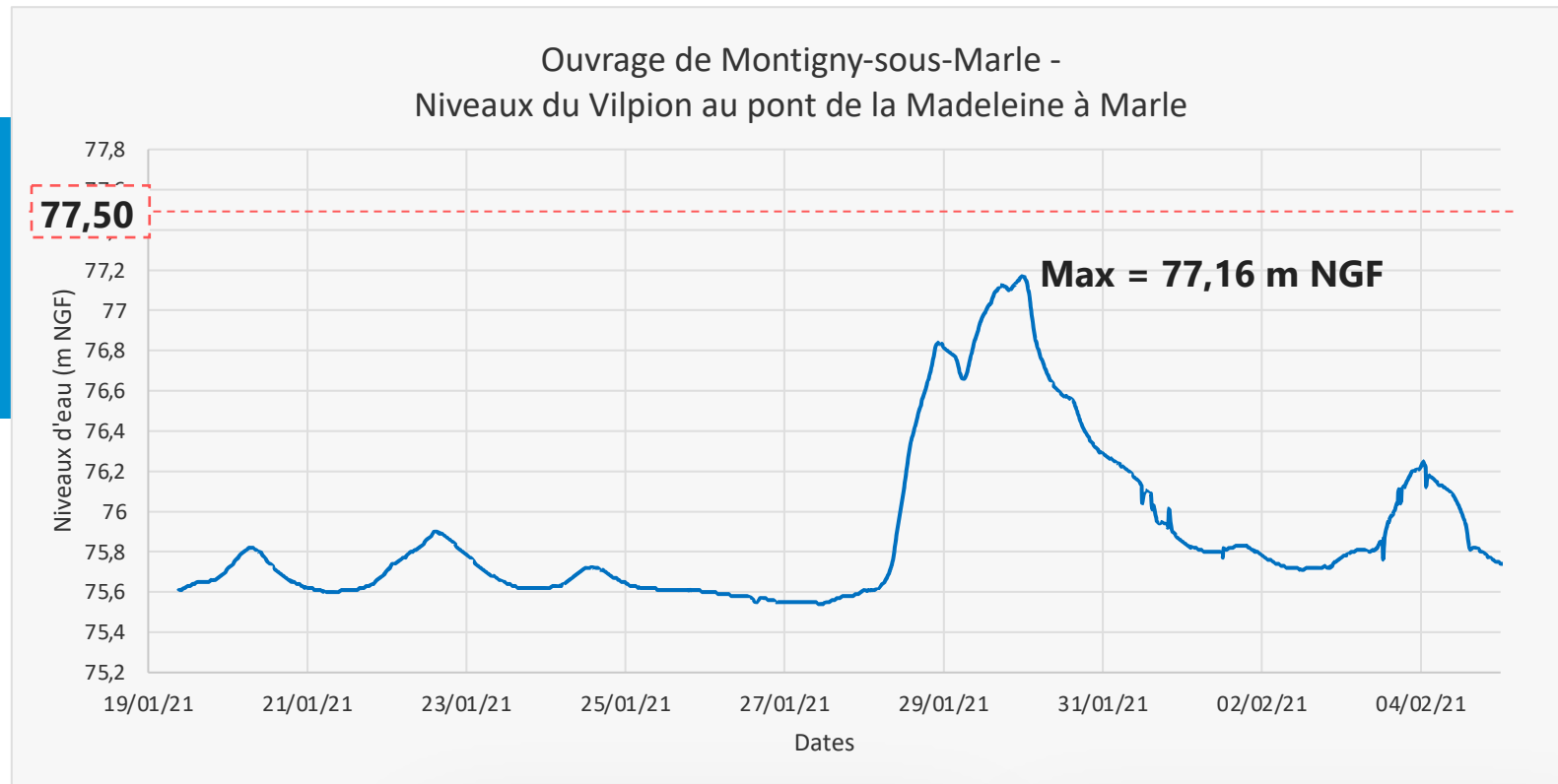




# RETOUR SUR LES CRUES

## L'ouvrage de Montigny-sous-Marle

Niveau d'activation de  
l'ouvrage : 77,50 m NGF  
sur le Vilpion à Marle



### Janvier 2011

Montcornet : 2,95 m  
/ 35 m<sup>3</sup>/s

Pont-à-Bucy : 2,54 m  
/ 57,5 m<sup>3</sup>/s

### Janv-fev 2021

Montcornet : 2,67 m  
/ 27,5 m<sup>3</sup>/s

Pont-à-Bucy : 2,40 m  
/ 51,9 m<sup>3</sup>/s

# RETOUR SUR LES CRUES : L'OUVRAGE DE MONTIGNY-SOUS-MARLE

## Fonctionnement :

### Calage du niveau d'activation :

- crue cible de décembre 1993 ;
- secteur cible : Marle.

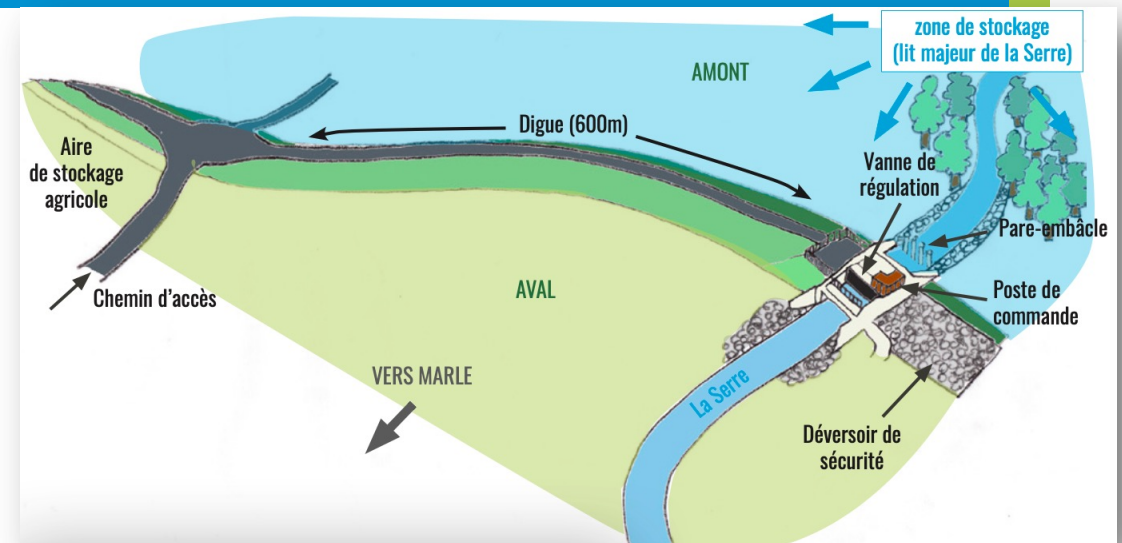
Niveau ajusté suite à la crue de janvier 2011.

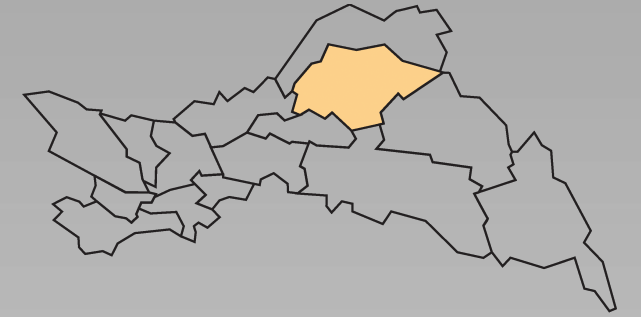
Activation (77,50 m NGF Vilpion) : période de retour 10 ans

-> Usage agricole préservé dans la zone de sur-inondation (~100 ha)

Protocole agricole : 7 janvier 2020.

Arrêté préfectoral de servitudes de sur-inondation : 4 décembre 2020.





# LES ACTIONS DU TERRITOIRE : ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCES ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE

# LES OUTILS DE GESTION DU RISQUE

- **La conscience du risque**
- **La prévision, l'alerte et la gestion de crise**
- **L'aménagement du territoire**
- **Réduire la vulnérabilité du territoire**
- **Limiter les débordements**
- **Les ouvrages de protection**

# LA CONSCIENCE DU RISQUE

## La conscience du risque

Repères de crues, sensibilisation scolaire, ...

- Jeu de l'Oie : Crue & d'Eau



- Plaque de niveau d'eau à Mortiers



Chauny

# LA CONSCIENCE DU RISQUE

## Site [www.inondaction.net](http://www.inondaction.net)

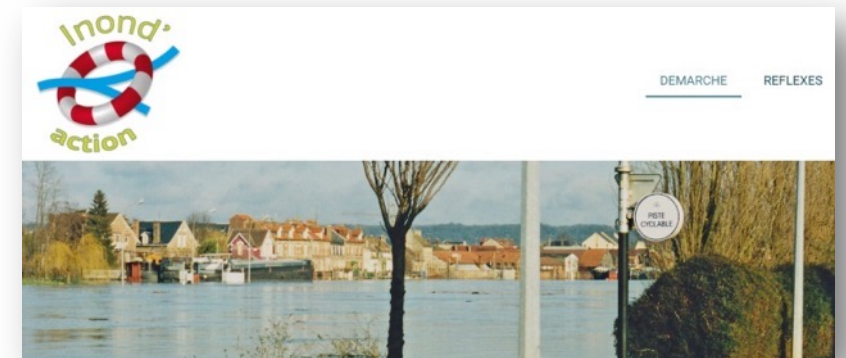
Porte-clés



Flash code



Site Internet



# LA CONSCIENCE DU RISQUE

Site [www.inondaction.net](http://www.inondaction.net)

**Inond'Action**

DEMARCHE REFLEXES

Chez moi A mon travail A pied / Dans la rue En voiture

**Je me trouve :**

- à pied, dans la rue
- à mon travail
- en voiture

### Ce que je dois faire

*Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et les comptes Twitter et Facebook officiels des autorités locales*

#### Avant l'inondation, pendant l'alerte

**Je ferme les portes et les fenêtres** pour minimiser les entrées d'eau. Si j'ai des volets électriques, j'installe mes barreaux.

### Ce qui est à éviter

*Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et les comptes Twitter et Facebook officiels des autorités locales*

**Je ne sors pas** si la crue est là. L'eau peut transporter des objets pouvant vous blesser ; le courant peut vous emporter ; vous pouvez tomber dans des trous cachés par l'eau.

**Je ne descends pas au rez-de-chaussée** ni au sous-sol ou dans les parkings souterrains, même pour couper le compteur de gaz ou enlever ma voiture. Je ne retourne jamais chercher un objet oublié dans un lieu inondé. Je peux être piégé.

**Je ne prends pas ma voiture.** Une hauteur d'eau de 30 cm suffit à faire flotter une voiture et un courant fort l'emporte.

### Je prépare mon kit d'urgence

*Ce kit vous permettra de faire face à vos besoins de base en cas d'évacuation. Il tient dans un sac de sport ou une valisette.*

*Si possible, préparez-le en avance et stockez-le de préférence au dernier étage de votre logement ou en haut d'un meuble. N'oubliez pas de le mettre à jour régulièrement (date de péremption, obsolescence).*

#### Les essentiels

- De l'eau : 2 L d'eau par personne et par jour
- De la nourriture : privilégiez des barres de céréales ou toute nourriture facilement consommable (conserves, céréales, fruits secs, nouilles, etc.)
- Une couverture : la couverture de survie est très pratique car elle est légère et prend peu de place
- Des vêtements de rechange pour plusieurs jours (sans oublier les sous-vêtements)
- Des médicaments : si vous êtes sous traitement, avez toujours votre trousse à pharmacie pour plusieurs jours. Une trousse à pharmacie est un plus
- De l'argent liquide
- Les photocopies des papiers d'identité

# LA CONSCIENCE DU RISQUE

**PAPI vallée d'Oise**  
-> actions axe 1

## Actions de communication

 **Plateforme d'information**  
sur le risque inondation



Création et diffusion de vidéos pédagogiques  
sur le risque inondation (motion design)

Première vidéo en cours



 **Observatoire** des risques  
(inondations / ruissellement)



Déploiement d'outils communicants entre eux  
Démarrage de l'élaboration en 2021

 **Cartographie dynamique**



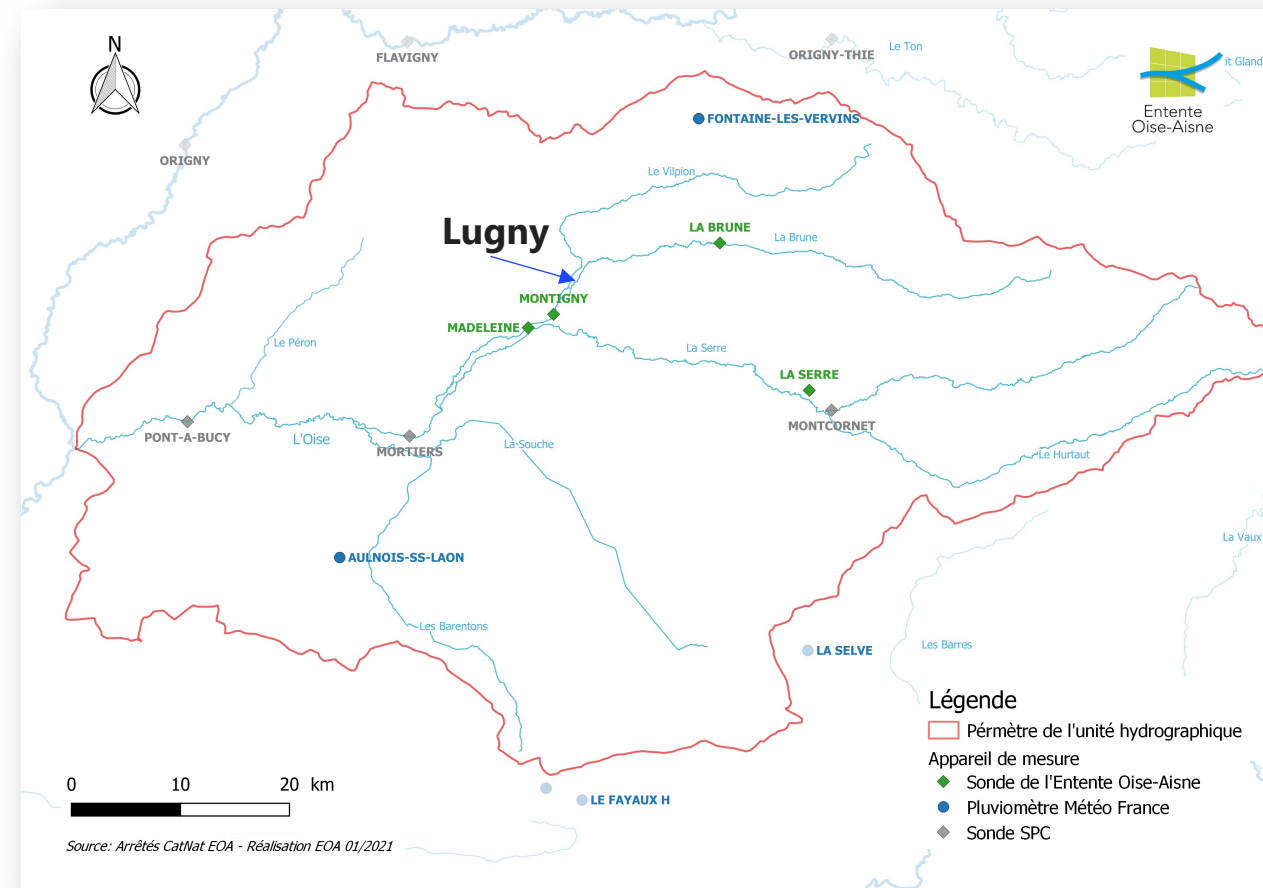
# LES OUTILS DE GESTION DU RISQUE

- La conscience du risque
- La prévision, l'alerte et la gestion de crise
- L'aménagement du territoire
- Réduire la vulnérabilité du territoire
- Limiter les débordements
- Les ouvrages de protection

# LA PRÉVISION, L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE

## Instrumentation

- 3 stations DREAL : Montcornet, Mortiers, Pont-à-Bucy
  - 4 stations EOA : sonde à Chaourse (Serre), Hary (Brune), Marle (Vilpion), Montigny (Serre)
- + Echelle limnimétrique : Gercy (Vilpion)
- > **Installation 2021** : sonde à Lugny (Vilpion)  
+ échelle limnimétrique Marle
- > A développer : communication vers la population, système d'alerte automatique ?



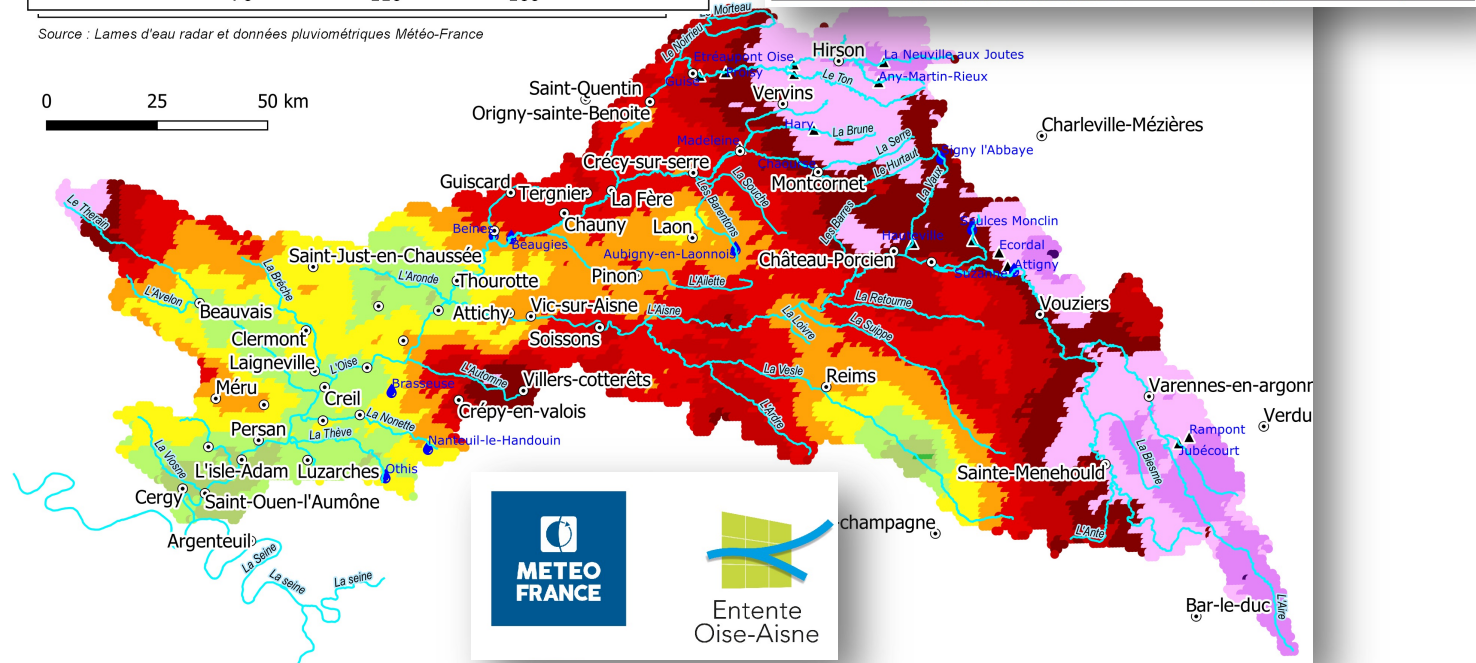
# LA PRÉVISION, L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE

**Prévision :**  
**VIGICRUES** : stations de  
 Pont-à-Bucy : prévision à 24 h

**Alerte :**  
 Convention Entente/Météo France :  
 pluvio radar sur BV Oise  
 -> données observées horaires  
 et prévisions à 3 jours  
 -> maille de 1 km<sup>2</sup>

< 10 mm	40	80	120	180
20	50	90	130	200
30	60	100	140	> 200
	70	110	160	

Source : Lames d'eau radar et données pluviométriques Météo-France



# LA PRÉVISION, L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE

## Systemes d'alerte

Pour les maires :

- Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC) : alerte si pluie exceptionnelle
- Vigicrues flash : alerte si risque de crue (*hors couverture Vigicrue*)



## PCS (plan communal de sauvegarde)

Obligation pour les communes dotées d'un PPR



# LES OUTILS DE GESTION DU RISQUE

- La conscience du risque
- La prévision, l'alerte et la gestion de crise
- **L'aménagement du territoire**
- Réduire la vulnérabilité du territoire
- Limiter les débordements
- Les ouvrages de protection

# L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## PPRi (plan de prévention des risques d'inondation)

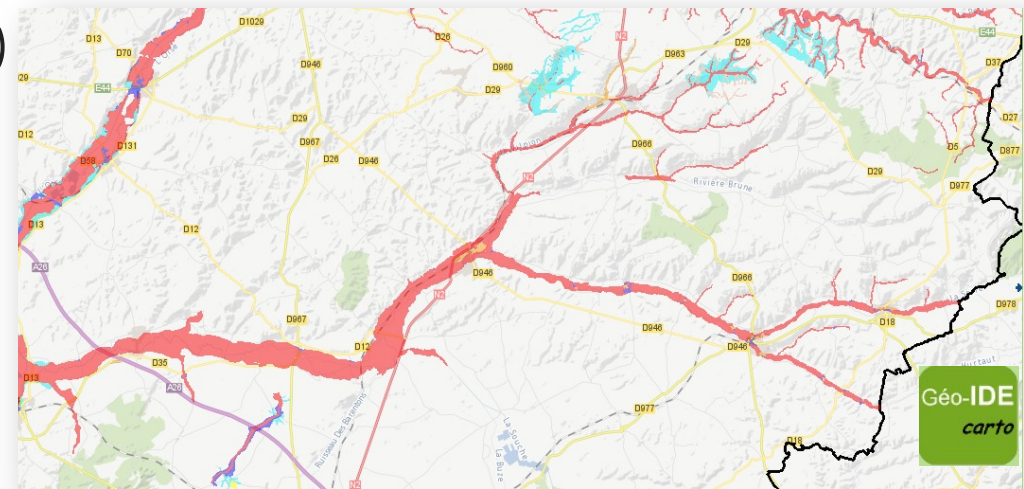
### -> Inondations

- Vallée de la Serre entre Montigny-sous-Marle Rouvroy-sur-Serre (*juin 2008*)
- Vallée de la Serre entre Versigny et Marle (*mars 2009*)
- Vallée du Vilpion entre Thiernu et Plomion (*mai 2008*)

### -> Inondations et coulées de boue :

- Laigny-Voulpaix (septembre 2009)
- Landouzy-la-Cour (décembre 2011)

->Recommandations sur les enjeux existants (bâti, réseaux, ...) + Obligations pour nouvelles constructions



# L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## Documents d'urbanisme

- SCOT et PLUi (en cours d'élaboration ou de révision) doivent être compatibles avec le Plan de Gestion du Risque d'inondation (PGRI) :

-> intégrer un diagnostic de vulnérabilité du territoire dans un document d'urbanisme



Mai 2018  
« La vulnérabilité d'un territoire aux inondations :  
Quels enjeux pour les documents d'urbanisme ?  
Comment l'évaluer et l'intégrer ? »



Note de cadrage DRIEE IDF

# LES OUTILS DE GESTION DU RISQUE

- La conscience du risque
- La prévision, l'alerte et la gestion de crise
- L'aménagement du territoire
- **Réduire la vulnérabilité du territoire**
- Limiter les débordements
- Les ouvrages de protection



# RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

**Guides d'autodiagnostic**  
 -> un outil réalisé par la **DRIEE IDF**

Ainsi, le diagnostic de vulnérabilité au risque inondation de mon service va m'aider à :



Prendre conscience de ma vulnérabilité



Anticiper la crise pour limiter les dégâts et prévoir un retour à la normale plus rapide



Mettre en place des solutions structurelles et organisationnelles



**ALÉA/SCÉNARIO D'INONDATION** (cf. ÉTAPE 1 DU GUIDE, P.11 à 15)

• Topographie générale du terrain :  
 incliné  plat  cuvette  terrasse  en V

• Types d'aléa inondation :  
 débordement de cours d'eau  ruissellement  remontée de nappes  autre : \_\_\_\_\_

• Hauteurs d'eau potentielles calculées :

Sur mon terrain :  $H_{eau} = PHE - Alt_{terrain}$   
 Sur mon plancher :  $H_{eau} = PHE - Alt_{plancher}$

• Exposition de ma parcelle aux précédentes inondations :  
 Le bâtiment et le terrain n'ont jamais été inondés

Si non :

Le bâtiment a déjà été inondé année(s) : \_\_\_\_\_ H<sub>eau</sub> approximative : \_\_\_\_\_  
 Le terrain a déjà été inondé année(s) : \_\_\_\_\_ H<sub>eau</sub> approximative : \_\_\_\_\_  
 Le sous-sol a déjà été inondé année(s) : \_\_\_\_\_ H<sub>eau</sub> approximative : \_\_\_\_\_  
 Sans mesure de protection, le bâtiment aurait pu être inondé  
 Je ne sais pas

Joindre au fascicule une copie des photos ou documents témoignant des impacts des inondations passées.

---

**AUTO-DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ AU RISQUE INONDATION - FASCICULE TERRAIN**

**FICHE D'IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT**

DATE : \_\_\_\_\_

DIAGNOSTIQUEUR : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Coordonnées : \_\_\_\_\_

**ÉTABLISSEMENT :**

Nom : \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_

Adresse de l'établissement : \_\_\_\_\_

Autres bâtiments appartenant à la structure : \_\_\_\_\_

**Gestionnaires :**

Nom et coordonnées : \_\_\_\_\_

- du gérant du bâtiment : \_\_\_\_\_
- du propriétaire des murs : \_\_\_\_\_

**Contrat d'assurance :**

- Des biens : \_\_\_\_\_
- Sinistres : \_\_\_\_\_
- Pertes d'activité : \_\_\_\_\_
- Nom et coordonnées du référent : \_\_\_\_\_

**SYNTHÈSE DES VULNÉRABILITÉS MAJEURES :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS**

• MESURES STRUCTURELLES PERMANENTES : \_\_\_\_\_

• MESURES STRUCTURELLES À METTRE EN PLACE LORS DE L'ÉVÉNEMENT : \_\_\_\_\_

# RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

## Réduire la vulnérabilité du bâti

-> ERP, logements, activité économique, bâtiments sensibles, réseaux & infrastructures



- Dispositif de l'EOA : financement jusqu'à 80% (*en complément au Fonds Barnier*), accompagnement administratif
- ➔ Diagnostic : réalisé par un prestataire, conseils
- ➔ Travaux : limiter les dommages, accélérer le retour à la normale



# LES OUTILS DE GESTION DU RISQUE

- La conscience du risque
- La prévision, l'alerte et la gestion de crise
- L'aménagement du territoire
- Réduire la vulnérabilité du territoire
- **limiter les débordements**
- Les ouvrages de protection

# LIMITER LES DÉBORDEMENTS

## PAPI vallée d'Oise : Etude ZEC

Porteur : Entente Oise-Aisne  
Financeurs : Etat (Fonds Barnier),  
Agence de l'eau

### Zones d'expansion de crues

->étude des potentialités de reconquête des zones d'expansion de crues

Périmètre : vallées Oise, Aisne, Serre et Thérain

Analyse de ZEC potentiellement à reconquérir :  
fonctionnalités, usages, foncier, intérêt inondation,  
coût, faisabilité technique ?

Concertation : MOA potentiels, usagers, profession agricole,  
collectivité, financeurs, ...



# LIMITER LES DÉBORDEMENTS

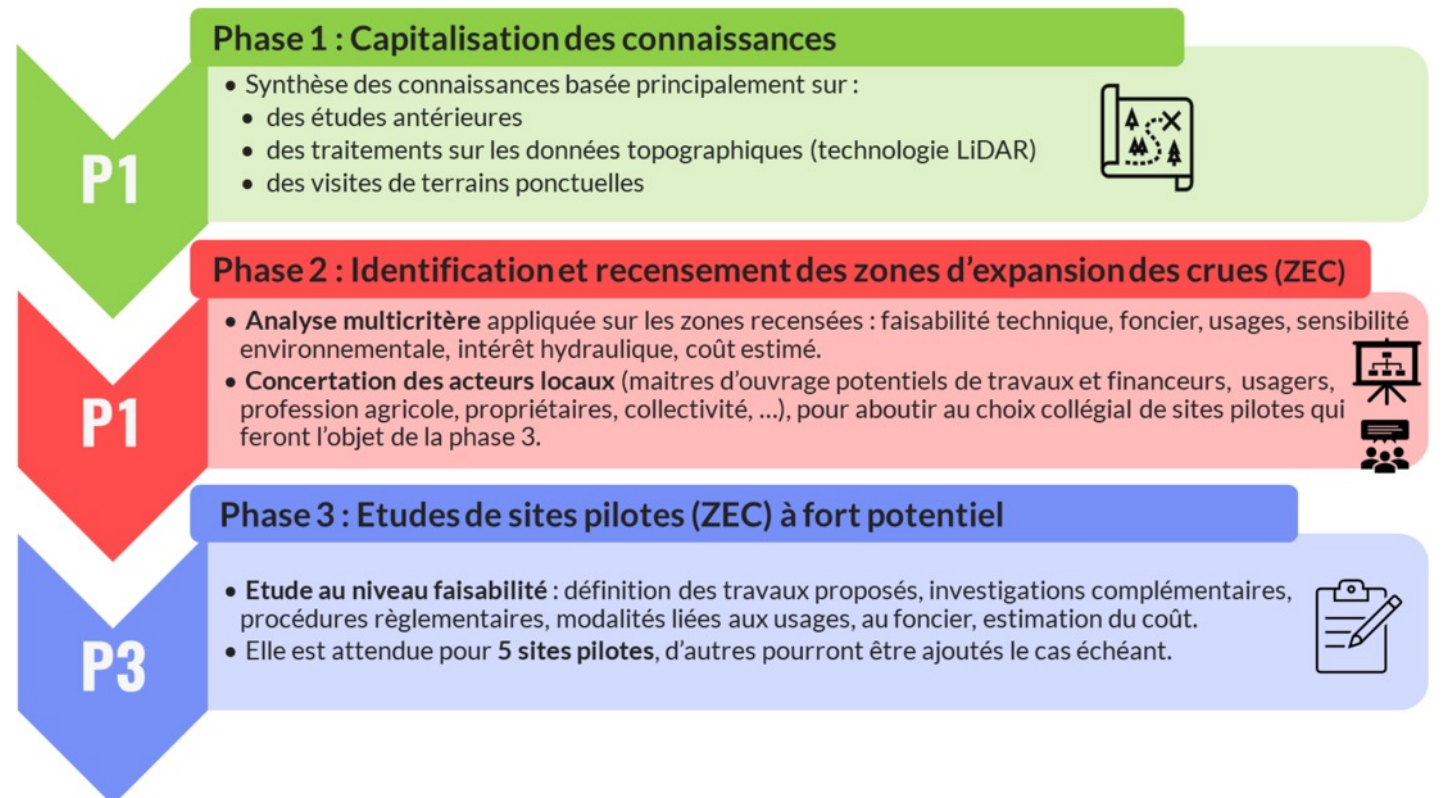
## PAPI vallée d'Oise : Etude ZEC

Porteur : Entente Oise-Aisne  
Financeurs : Etat (Fonds Barnier),  
Agence de l'eau

### Zones d'expansion de crues

->étude des potentialités de reconquête  
des zones d'expansion de crues

*COPIL de démarrage : 20 janvier 2021*



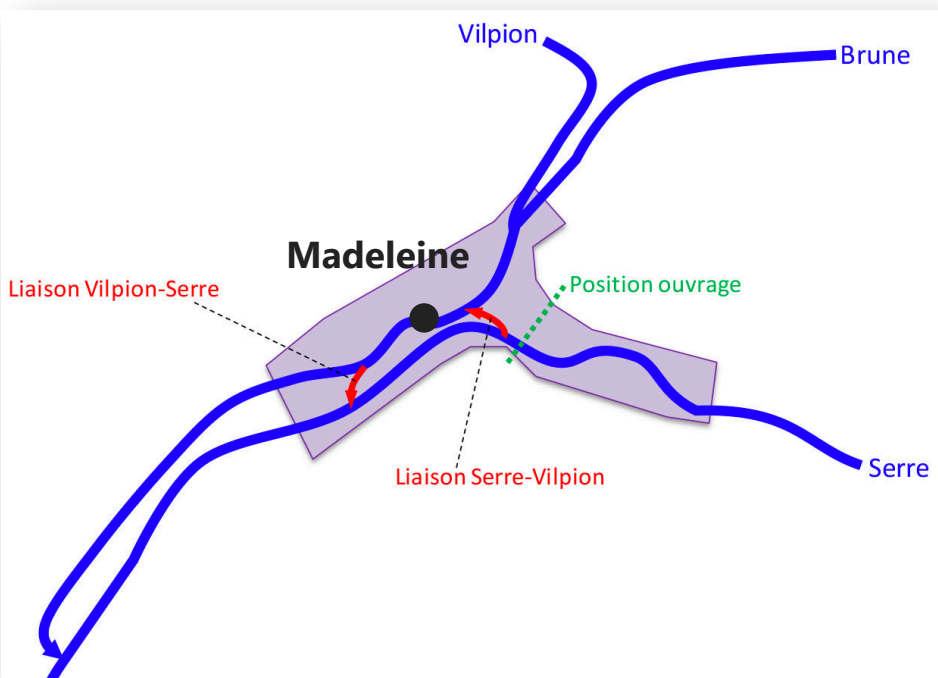
# LIMITER LES DÉBORDEMENTS L'OUVRAGE DE MONTIGNY-SOUS-MARLE



## Barrage de Montigny-sous-Marle Serre

- En service depuis fin 2019
- Niveau d'activation :  
77,50 m NGF sur le Vilpion  
(*pont de la Madeleine*) à Marle

- Rétention de 1,9 millions de m<sup>3</sup> (cruie cible : 30 ans)
- Vanne, déversoir
- Bénéficiaires : 14 communes +  
Chaunois sur l'Oise



# LES OUTILS DE GESTION DU RISQUE

- La conscience du risque
- La prévision, l'alerte et la gestion de crise
- L'aménagement du territoire
- Réduire la vulnérabilité du territoire
- Limiter les débordements
- Les ouvrages de protection

# LES OUVRAGES DE PROTECTION

## Mise en conformité des ouvrages (décret de mai 2015)

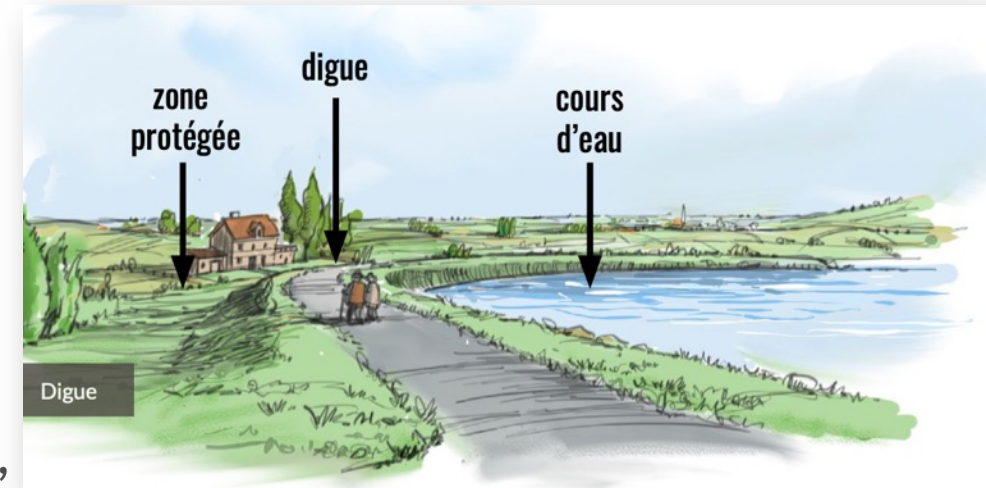
La structure PI définit le système d'endiguement, son niveau de protection et la zone protégée

- Recensement,
- dossier de classement, étude de danger, travaux de confortement le cas échéant.

### Système d'endiguement :

- Dignes/muret, dispositif de régulation (vanne, pompe, ...),
- Autres ouvrages : bassins, ouvrages ayant une autre fonction (remblai routier, canal, ...)

-> convention entre gestionnaire et structure PI (*financement d'éventuels travaux pour s'assurer que l'ouvrage remplisse sa fonction de protection*).





# LES OUVRAGES DE PROTECTION



## Mise en conformité des ouvrages

Suppression du seuil de 1,50 m pour les digues existantes (décret n°2019-895 du 28 août 2019)

-> tous les ouvrages de protections, quelle que soit la hauteur et la population protégée doivent être :

- soit classés (étude de danger, travaux de mise en conformité le cas échéant),
- soit rendus transparents.

En l'absence de classement, le gestionnaire (EPCI ou syndicat ayant la compétence PI) est responsable de dommages causés par une rupture ou une surverse de l'ouvrage.

## Système d'endiguement de classe C

(- de 3000 personnes protégées)

Demande d'autorisation de classement : **avant le 31/12/2021**  
*dérogation de 18 mois possible, sur justification.*

# LES OUVRAGES DE PROTECTION

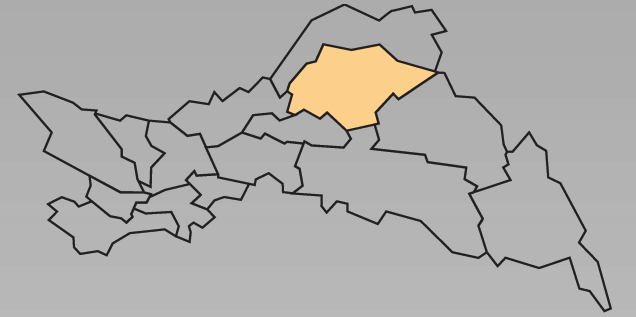
## Recensement des systèmes d'endiguement

### Visite terrain (27 août 2020)

en présence du Syndicat de rivière Serre aval, USAGMA, DREAL-SCOH, OFB, Chambre d'agriculture, EOA

-> Présence de merlons/digues qui protègent les jardins uniquement, donc pas de nécessité de classement.





**MERCI DE VOTRE ATTENTION**